

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RODEREN
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation :

10 septembre 2025

Date d'affichage :

11 septembre 2025

Présents : Mmes et MM.

Éric SOENEN, Béatrice TESTUD, Emmanuelle RUFF, Marc WILLEMANN, Jocelyne SOURD, Anatole FUCHS, Anne-Marie TSCHIRHART, Stéphanie HALLER.

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Nombre de présents : 09

Excusé(s) :

Fanny WEIGEL

Lucile ZUSSY

Régis MAÎTRE

Jean-Sébastien INEICH

Éric HUMBERT

Procuration(s) :

Béatrice TESTUD

Anatole FUCHS

Marc WILLEMANN

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025.

2. Finances :

- **Décision de virement de crédit**
- **Demande de subvention**

3. Personnel :

- **Recrutement lié à un accroissement d'activité.**

4. Adhésion au dispositif « Ville ambassadrice du don d'organes ».

5. Démission d'une conseillère municipale.

6. Divers.

Christophe KIPPELEN salue les Conseillers Municipaux présents ainsi que les auditeurs.
Sur proposition du Maire, M. Anatole FUCHS est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance, assistée de Mme Marielle GUEDES.

Le Conseil Municipal s'est ensuite penché sur l'ordre du jour.

Point N° 1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2025

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le procès-verbal de la séance du 26 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 FINANCES

DEC20250918_001 Décision de virement de crédit n° 1

Éric SOENEN fait part d'une décision de virement de crédit, prise par Monsieur le Maire. Les virements de crédits sont destinés à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget de la commune.

Les différentes études engagées en prévision des travaux ont engendré des dépenses sur l'article 203 « Frais d'études ». Pour permettre le paiement de ces études il y a lieu de procéder à un virement de crédit de l'article 231 « Immobilisations corporelles en cours ».

Monsieur le Maire,

Vu L'article L5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°22302 du 13 mars 2025 de vote du budget, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses du personnel, dans les limites suivantes :

- Section de fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles, soit un plafond de 27 255€
- Section d'investissement : 7,5% des dépenses réelles, soit un plafond de 64 937€

Décide,

de procéder au virement de crédits suivants afin de régler les dépenses d'études de travaux.

Section	Imputation	Chapitre	Montant
Investissement	231	23	- 40 000 €
Investissement	203	20	+ 40 000 €

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédit est le suivant :

- Section de fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles, soit un plafond de 27 255€
- Section d'investissement : 7,5% des dépenses réelles, soit un plafond de 24 937€.

Demande de subvention

Monsieur le Maire informe qu'en raison d'un manque d'élément ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

DEL20250918_001 Recrutement lié à un accroissement d'activité

Monsieur le Maire explique que suite à la fermeture d'une classe de maternelle au sein du RPI Bourbach-le-Bas/Roderen, un seul poste d'ATSEM a été maintenu. Le deuxième agent assurait l'accompagnement des élèves entre les deux sites. L'agent en place ne pouvant assurer simultanément l'accueil des enfants à Roderen et l'accompagnement au bus, il est nécessaire de recruter un nouvel accompagnateur pour assurer la sécurité dans le bus.

- Anatole FUCHS, Conseiller-délégué questionne au sujet des charges, uniquement supportées par la commune de Roderen et non par la municipalité de Bourbach-le-Bas. Du fait de la suppression d'une classe de maternelle sur deux, la commune de Bourbach-le-Bas n'a plus d'ATSEM et Roderen aura également le deuxième accompagnateur de bus à sa charge.
- Christophe KIPELEN répond que la question est justifiée et informe que le sujet est en discussion avec la municipalité de Bourbach-le-Bas afin de trouver un équilibre des charges supportée par les 2 communes. En effet depuis la fermeture d'une classe pour cette rentrée, au niveau du RPI Bourbach-le-Bas/Roderen, il y a lieu de revoir les engagements financiers des deux communes.

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 1° de son article L332-23 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi temporaire d'Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant relevant du grade d'Agent social territorial à raison d'une durée hebdomadaire de service de 08 heures (soit 08/35^{èmes}), en raison de la fermeture d'une classe maternelle au sein du RPI Bourbach-le-Bas/Roderen et donc de la suppression d'un poste d'ATSEM, qui assurait l'accompagnement des élèves dans le bus scolaire, il y a lieu de recruter un nouvel accompagnateur de bus ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

Article 1^{er} : À compter du 01/10/2025, un emploi temporaire d'Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant relevant du grade d'Agent social, à raison d'une durée hebdomadaire de service 08 heures (soit 08/35^{èmes}), est créé pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 30/09/2026, à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Point N° 4

DEL20250918_002 Adhésion au dispositif « Ville Ambassadrice du don d'organes »

Monsieur le Maire informe que certains administrés ont interpellé la commune sur l'importance de la sensibilisation du public au don d'organes. Pour cela il a rencontré le 15 septembre, Monsieur Richard CICHOSZ, Président de France Rein Alsace, et Monsieur Thierry BILAY qui lui ont présenté la requête du Collectif Greffes + dont fait partie France Rein Alsace.

La loi française prévoit que chaque citoyen soit donneur d'organes et de tissus. Malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé, des associations de patients et de l'agence de biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant. Chaque année, de nombreux patients attendent de recevoir un organe ; moins d'un quart sont réellement greffés. A ce jour, 27 000 personnes sont en attente d'une greffe d'organes et 1 000 d'entre elles décèdent chaque année par manque d'organes, soit deux à trois personnes en France décèdent par jour.

Afin de faire connaître leurs actions et de sensibiliser à ce sujet, le collectif « Greffes + » propose aux communes de devenir « Ville ambassadrice du don d'organes ».

Ce projet repose sur la mise en place de panneaux à l'entrée de la commune avec des mesures d'accompagnement comme par exemple un article dans le bulletin communal et sur le site internet. Les panneaux sont acquis par la commune et le coût s'élève à 100 €/panneau.

Il s'agit de donner une visibilité maximum à cet enjeu prioritaire de santé publique, afin notamment que chacun ait connaissance du symbole du ruban vert et de la nécessité de faire part à ses proches de son choix concernant le don d'organes.

En cas d'accord de la commune, une cérémonie d'inauguration sera organisée.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette démarche par la signature de la charte « Village ambassadeur du don d'organes ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte la proposition de devenir « Village ambassadeur du don d'organes » ;**
- **autorise l'apposition de 3 panneaux mentionnant ce partenariat ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte « Village ambassadeur du don d'organes ».**

Point N° 5

DEL202500918_003 Démission d'une conseillère municipale

Monsieur le Maire informe que le 04 août dernier, Madame Marion FUCHS lui a remis sa démission en tant que Conseillère Municipale, en raison de son engagement à partir du 29 août au poste d'ATSEM au sein de l'école maternelle de Roderen.

Conformément au second alinéa de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités, la démission d'un conseiller est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe immédiatement le Préfet.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, il n'y a pas d'obligation de compléter le conseil municipal. Le tableau du Conseil Municipal est modifié, et désormais composé de 14 membres.

Il est demandé au Conseil Municipal, de prendre acte de cette démission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la démission de Madame Marion FUCHS.

POINT N° 6 DIVERS

Demandes de travaux

Déclarations Préalables – Permis de Construire						
Date de dépôt	Dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Objet	M ²	Date arrêté
30/06/25	DP 0682792500027	GARNIER Lucas	33, rue du Ruisseau	Changement des fenêtres		08/07/2025
10/07/25	DP 0682792500028	SCI VELLIANCE	1, rue Saint-Laurent	Changement de destination Crédit Mutuel en logement et modifications des menuiseries extérieures du RDC		24/07/2025
22/07/25	DP 0682792500029	LEVASSEUR Antoine	11, rue de l'Eglise	Remplacement fenêtres, volets et gouttières. Ravalement de façades et isolation extérieure		28/07/2025
25/06/25	DP 0682792500030	TISSOT Edwige	2, rue de Rammersmatt	Pose d'une pergola bioclimatique autoportée	16m ²	22/07/2025
22/07/25	DP 0682792500031	COPROPTEC (pour MICLO Jacques)	64, rue de Rammersmatt	Pose de 18 panneaux photovoltaïques		28/07/2025
22/07/25	DP 0682792500032	TISSOT Edwige	2, rue de Rammersmatt	Déplacement d'une pergola bioclimatique autoportée	16m ²	28/07/2025
01/08/25	PC 0682792500005	SCI VELLIANCE	1, rue Saint-Laurent	Changement de destination Crédit Mutuel en logement et modifications des menuiseries extérieures du RDC		08/08/2025
12/08/25	DP 0682792500033	MARCOUX Marie-Claire	8a rue des Forgerons	Mise en place d'une clôture		20/08/2025

01/09/25	DP 0682792500034	PARMENTIER Teddy	2c, rue du Neuberg	Mise en place d'une pergola bioclimatique	19.76m ²	10/09/2025
08/09/25	DP 0682792500035	Commune de Roderen	1a, Grand'rue	Restauration de la façade principale et du clocher de l'église		12/09/2025
08/09/25	DP 0682792500036	ARNOLD Geoffrey	2, rue des Poiriers	Construction d'un abri de jardin ouvert	17m ²	
12/09/25	DP 0682792500037	KIPPELEN Daniel	60, Grand'rue	Mise en conformité construction abri de jardin	6 m ²	
12/09/25	DP 0682792500038	KIPPELEN Daniel	60, Grand'rue	Mise en place d'un carport	20 m ²	
15/09/25	DP 0682792500039	CRIDLIG Nadine	8, rue des Collines	Mise en place de volets roulants, remplacement porte d'entrée, ravalement façade ouest		
Déclarations d'intention d'aliéner						
N° DIA	Date de la demande	Vendeur	Adresse du bien	Acquéreur	Décision	Date
09/2025	03/07/2025	M. LAURENT Jean-Benoît Mme KUBLER Christelle	11, rue de l'Eglise	M. LEVASSEUR Antoine Mme LIEBISCH Emilie	Renonciation	03/07/2025
10/2025	08/09/2025	Mme KUBLER Martine	57, rue du Ruisseau	M. LAURENT Jean-Benoît -Mme KUBLER Christelle	Renonciation	08/09/2025
11/2025	16/09/2025	M. INEICH Jean-Sébastien Mme GRANDJEAN Claire	36, Grand'rue	Mme ADDESA Thérèse	Renonciation	16/09/2025

Conseil Municipal des Jeunes

Emmanuelle RUFF informe que la nouvelle équipe du CMJ pour la période 2025-2026 est en place. La 1^{ère} réunion officielle aura lieu à l'étang de pêche, samedi 20 septembre, où les membres de l'association Les Amis du Grusselbach les initieront à la pêche.

Les jeunes se sont également investis lors de la journée citoyenne le 30 août dernier.

Collecte des ordures ménagères

Emmanuelle RUFF fait part des points discutés à la dernière réunion du bureau du Syndicat Mixte Thann-Cernay. Le Syndicat souhaite expérimenter la mise en place de sacs poubelles transparents numérotés pour la collecte des ordures ménagères (poubelles grises). Ce système permet un meilleur contrôle du contenu des sacs lors du ramassage. L'expérimentation débutera en octobre sur la commune de Steinbach.

Certains élus présents ont soulevé des questions au sujet du coût de cette mise en place, du fonctionnement au sein des mairies et de l'aspect « vie privée » du contenu de ces sacs transparents.

Monsieur le Maire soulèvera ce point lors d'une réunion du bureau de la CCTC.

Marché des producteurs

Le marché d'automne aura lieu le vendredi 17 octobre prochain. La buvette sera tenue par « Les Jardins de la Briquette », maraichers de Burnhaupt-le-Haut. Les exploitants sont installés depuis peu à Roderen.

Terrain multisports

Monsieur le Maire informe que l'ANS, l'Agence Nationale du Sport n'a pas donné de suite favorable à la demande de subvention pour l'installation d'un terrain multisports. Le projet présenté n'apparaît pas comme immédiatement prioritaire au regard des orientations retenues pour l'année 2025 par l'ANS.

Le conseil municipal souhaite faire aboutir ce projet pour les jeunes de la commune et charge Monsieur le Maire de rechercher d'autres financements.

Travaux Rivières Haute Alsace

Anatole FUCHS informe que les travaux entrepris par Rivières Haute Alsace, rue de Rammersmatt sont en partie terminés. L'enrobé le long du muret doit encore être déposé.

Culture

- Anne-Marie TSCHIRHART relève que dans le cadre de l'Été Buissonnier, le spectacle donné à Roderen le 27 août dernier a bien été accueilli. Par contre le spectacle n'était pas adapté aux jeunes publics.
- La création d'une boîte à livres avait été suggérée. Monsieur le Maire charge Madame TSCHIRHART de prendre contact avec la Bibliothèque communale pour consultation et avis.

Pont rue de la Chapelle

Marc WILEMANN confirme que les travaux ont démarré le 18 août et que les délais sont pour l'instant respectés.

Journée Citoyenne

Béatrice TESTUD remercie les plus de 50 participants, la météo était idéale et l'ambiance très agréable.

Sont également remerciés Didier Mona et sa sœur pour la préparation du couscous, qui a été très apprécié par les bénévoles.

Entrée de Village

Le nouveau panneau sera bientôt livré et sera mis en place par Olivier et Philippe.

Cimetière

Les établissements HOFFARTH sont chargés de la rénovation de la plaque commémorative de l'ancien Curé de Roderen, Joseph WELTE, décédé en 1889. Il était à l'origine de la reconstruction de l'Église. La plaque sera installée dans le bâtiment rénové de l'ossuaire.

Réception Maisons fleuries

La réception aura lieu vendredi 10 octobre prochain. Seront également mis à l'honneur des sportifs méritants pour leurs performances sportives.

Ligne téléphonique

Eric SOENEN informe que la ligne fixe téléphonique de la caserne des pompiers est en cours de résiliation auprès d'Orange et sera remplacée par la fibre.

Calendrier :

Vendredi 19 septembre : Soirée Dorfhüss, Association Maison du Village

Dimanche 28 septembre : Brennfascht, Amicale des Sapeurs-pompiers

Vendredi 10 octobre : Réception Maisons fleuries, sportifs, nouveaux habitants, Commune

Vendredi 17 octobre : Marché d'automne, Commune

Vendredi 17 octobre : Soirée Dorfhüss, Association Maison du Village

Dimanche 02 novembre : Commémoration RVY Joigny, Association souvenir du 1^{er} RVY

Samedi 08 novembre : Quête paroissiale, Conseil de Fabrique

Samedi 08 novembre : Commande groupée arbres, Arboriculteurs

Mardi 11 novembre : Cérémonie de l'Armistice, Commune

Dimanche 16 novembre : Marché de Noël, Association Maison du Village

Vendredi 21 novembre : Soirée Dorfhüss, Association Maison du Village

Samedi 29 novembre : Cartes des membres Espérance, Société de Gym Espérance.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h25.

Christophe KIPPELEN, Maire

Anatole FUCHS, Secrétaire de séance,